

27 mar 2017 -11:24

Appartient à Conseil des ministres du 31 mars 2017

Imputation du projet de modèle 112 sur la provision interdépartementale Terrorisme

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'imputation du projet de modèle 112 sur la provision interdépartementale Terrorisme.

Les attentats du 22 mars 2016 ont mis en évidence les limites du fonctionnement en modèle provincial des centres 112/100, compétents pour l'aide médicale urgente et les services d'incendie, et la nécessité de connecter les centrales entre elles. C'est pourquoi les centres 112/100 doivent évoluer vers un modèle supraprovincial qui permet de connecter les centrales en réseau afin de les rendre plus flexibles, plus modernes et plus opérationnelles.

Le modèle 112 se compose de trois parties :

- Le pre-calltaking : processus de triage sur le numéro 112 précédant le traitement de l'appel et dont la durée ne peut dépasser 20 secondes. Le pre-calltaking permet notamment d'orienter l'appel vers le bon centre d'appel (101 ou 112), d'identifier la langue de l'appelant, de rejeter les appels inutiles et de filtrer les appels e-Call publics.
- Le réseau supraprovincial : chaque appel entrant au 112 est distribué de manière prioritaire vers le noeud provincial territorialement et linguistiquement compétent.
- La création du numéro 1722 pour les appels non urgents : pour répondre aux appels aux services d'incendie ne mettant pas en cause le pronostic vital, par exemple en cas de tempête, de rafales de vent ou d'intempéries.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>